

Séance du 24 AVRIL 2014

Le 24 avril 2014, à 18 h 30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

1°) Vote des budgets primitifs 2014

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets 2014, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Communal

| | |
|---------------------|--------------|
| En fonctionnement : | 378 024.64 € |
| En Investissement : | 246 586.65 € |

Taux d'imposition communaux (Inchangés par rapport à 2013)

- 21.87 % pour la taxe d'habitation
- 23,09 % pour la taxe foncière (bâti)
- 44.49 % pour la taxe foncière (non bâti)

Budget Logement

| | |
|-------------------|--------------|
| En fonctionnement | 88 327.62 € |
| En Investissement | 105 438.02 € |

Budget Assainissement

| | |
|---------------------|-------------|
| En fonctionnement | 21 115.34 € |
| En Investissement : | 10 943.06 € |

TARIFS ASSAINISSEMENT (inchangés par rapport à 2013)

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Forfait annuel | 62.00 € |
| Redevance sur consommation | 0.33 € / m ³ |

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE RIBAY

2°) Investissement 2014

En dehors du programme de voirie prévu (Bourdonnais, Biry, Maison Neuve, Jeusselière, Cour de l'école), le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour l'acquisition d'un nouveau tracteur communal équipé et d'une débroussailleuse.

De même, des devis sont demandés pour le remplacement des tampons de fonte du réseau d'assainissement sur la route de Charchigné et d'Hardanges

3°) Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le conseil municipal a décidé de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- a. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite de 3 000 € et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- b. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- c. D'accepter les indemnités de sinistre afférentes au contrat d'assurance ;
- d. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- e. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- f. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

4°) Commission Communale des Impôts Directs

A la demande de la Direction des services fiscaux, le conseil municipal a dressé une liste de 24 noms pour constituer la commission communale des impôts directs.

Dans cette liste, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par les services fiscaux

5°) Emprunt Résidence des Tisserands

Le prêt de 65 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Anjou Maine a été renégocié.
Le conseil municipal a accepté la nouvelle proposition

6°) Actes notariés

Me Leroux-Jourdan est chargée par le conseil municipal d'établir un avenant au bail de la boulangerie pour le renouvellement de celui-ci

L'étude est chargée également d'établir l'acte d'achat de la parcelle B 176 aux consorts Moussay

7°) Autres subventions communales

Le conseil municipal a décidé d'attribuer les autres subventions communales comme suit :

- Groupement communal de défense contre les nuisibles : 200 €
- La Gaule Ribayéenne 350 €